

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 13/09/2024

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 014-200064954-20240909-2024_09_01-DE



2024-09-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 9 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le deux septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, FREENE Anais, GILBERT Sebastien, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, MALBEC Béatrice, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Madame PELTIER arrivé à 20h02 a pu prendre part à toutes les délibérations.

Monsieur DAVID arrivé à 20h22 n'a pu prendre part aux délibérations qu'à partir de la délibération 2024-09-04

Absents excusés : PATIENCE Mickaël à donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, GILETTE Valérie

Absents : LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé

Présents : 16 à 17 selon les sujets **Pouvoirs :** 3 **Votants :** 19 à 20 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Classement de la parcelle AB0339 et du bien dans le domaine public communal

Délibération 2024-09-01

VU l'article L2121-29 du CGCT ;

VU la délibération n°2020-01-06 approuvant le programme de construction de la nouvelle mairie ;

Considérant le projet de construction découlant de cette délibération, et de la réception du chantier ;

Considérant la nécessité d'intégrer la parcelle et le bien dans le domaine public du fait de l'affectation du bâtiment ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE du classement de la parcelle AB0339 et du bien dans le domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Certifié exécutoire le
13/09/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

